

4 Économie

Registre international gabonais des navires Déjà 200 opérateurs intéressés

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Des navires de toutes nationalités du monde maritime international, pourront désormais être immatriculés sous juridiction gabonaise, pour s'imposer dans un espace où transitent plus de 10 milliards de tonnes de marchandises par an, à l'instar des pays comme le Liberia, le Panama ou encore les Comores. Pour le ministre des Transports, Justin Ndoundangoye, cette nouvelle économie maritime va garantir divers avantages. Notamment, le positionnement du Gabon au sein des organisations internationales du secteur maritime, et l'adaptation de la législation aux conventions applicables.

DÉCIDÉ en 2011 par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, les activités du registre international gabonais des navires seront officiellement lancées les 22 et 23 avril prochains à



Le ministre des Transports, Justin Ndoundangoye (g), et le secrétaire général, Aloïse Bekale Nfoutoume.

Dubaï aux Émirats Arabes Unis. Déjà, plus de 200 potentiels opérateurs veulent battre pavillon gabonais. A cet effet, le ministre des Transports et de la Logistique, Justin Ndoundangoye, a présenté à la presse, le 16 avril à Libreville, les enjeux de ce projet. Il s'agit d'un livre sur lequel des navires de toutes nationalités du monde maritime international seront immatriculés, sous juridiction gabonaise, pour s'imposer dans un espace où transitent plus de 10 milliards de tonnes de

marchandises par an, à l'instar des pays comme le Liberia, le Panama ou encore les Comores. « C'est un projet novateur en matière de questions maritimes, qui aura des retombées pour le Gabon. Ces retombées sont à divers niveaux : sur le plan économique, l'immatriculation est comme le paiement d'une redevance. Le fait que les navires soient immatriculés au Gabon, ils acquièrent automatiquement la nationalité gabonaise et, donc, le domicile fiscal de ces navires est situé au Gabon. En matière



Les travaux de l'atelier.

réglementaire, le fait de nous lancer dans une compétition internationale, en instituant un registre des navires international, exigera de nous la mise aux normes de l'ensemble du cadre réglementaire », a indiqué Justin Ndoundangoye.

FORMATION* Selon le membre du gouvernement, l'immatriculation au registre de navires ouvert sous pavillon international va permettre au Gabon de procéder à la formation d'un corps d'inspecteurs, d'un ensemble d'agents

maritimes répondant aux questions techniques, pour pouvoir intervenir et faire en sorte que cette activité puisse se dérouler normalement. « Ce projet s'inscrit dans le cadre de la diversification de l'économie nationale, à travers le développement des activités nouvelles dans le secteur maritime. Il s'agit donc de poser les bases de développement d'une économie de pavillon. L'enjeu, c'est d'aller au niveau international pour prendre une part active au transport maritime international », a

confié Ludovic Moundounga, point focal du projet. Cette nouvelle économie maritime va garantir divers avantages. Notamment, le positionnement du Gabon au sein des organisations internationales du secteur maritime, et l'adaptation de la législation aux conventions applicables.

« Aujourd'hui, nous avons un exemple palpable de diversification de l'économie car, nous nous inscrivons étroitement dans la ligne directrice du Plan de relance de l'économie, qui consiste non seulement à diversifier notre économie, mais aussi à contribuer à l'amélioration des performances de croissance, donc à tirer des revenus. Or, avec l'immatriculation, nous avons la possibilité de générer des ressources additionnelles pour notre économie et aussi faire planer l'image du Gabon sur les eaux internationales », s'est réjoui Gabriel Ntougou, DG de l'Agence nationale de promotions des investissements du Gabon.

Sécurité alimentaire/ Aganor

Bientôt des normes d'application obligatoire aux producteurs locaux

MSM
Libreville/Gabon

Tous les opérateurs exerçant dans la production agroalimentaire au Gabon devront désormais se soumettre à des règles très strictes en matière d'hygiène et de qualité. Ceci afin que leurs produits soient sains, de qualité, et n'impactent pas négativement la santé des consommateurs, a expliqué l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor).



La ministre de l'Industrie, Carmen Ndaot, a ouvert le séminaire.

LA ministre de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat national, Carmen Ndaot, a ouvert, le 15 avril dernier, à Libreville, le séminaire d'information et de sensibilisation aux normes rendues d'application obligatoire dans la filière alimentaire.

Ce séminaire, organisé par l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor), a donné l'opportunité de débattre du rôle des normes, des règlements techniques et de l'évaluation de la conformité, ainsi que de leur utilisation au sein des organismes, pour promouvoir

l'amélioration continue et assurer une meilleure qualité de vie à nos populations. « Le séminaire de ce jour se veut être un événement national de communication autour de l'Infrastructure de la Qualité (I.Q). Les objectifs qui lui sont assignés sont d'infor-

mer sur l'actualité normative et réglementaire au niveau national, dans le cadre de la filière alimentaire, mais aussi de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs de notre pays face aux enjeux sous-tendus par l'application des normes », a déclaré Carmen Ndaot.

Au cours de ce séminaire, l'Aganor a publié les normes gabonaises élaborées dans le secteur de l'agroalimentaire. « L'objectif est de présenter à la communauté nationale, notamment aux producteurs du secteur agroalimentaire, les normes

gabonaises de leur secteur et, principalement, celles-là qui ont été rendues d'application obligatoire. Ceci afin que leurs produits soient sains, de qualité et n'impactent pas négativement la santé des consommateurs », a indiqué Joseph Alain Ngowet Revaza, DG d'Aganor.

Premier d'une série de trois séminaires axés sur l'usage des normes gabonaises dans les secteurs de l'agroalimentaire, du BTP et du tourisme, ce séminaire répond à la volonté du gouvernement de placer les normes au cœur de l'industrialisation de ce secteur agricole, et accroître ainsi l'efficacité économique du Gabon face aux grands enjeux de l'heure, notamment l'entrée prochaine en vigueur de la Zone de libre échange continentale africaine (Zlecaf).

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 19/04/2019			FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du				
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	19/04/2019	5 598,86		
USD	1,1250	1USD =	583,073	1 USD	605,601	DOW JONES	19/04/2019	26 515,11		
CAD	1,5065	1CAD =	435,418	1 CAD	469,080	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 19 Avril 2019: 71,82				
JPY	125,8600	1JPY =	5,212	100 JPY	550,205					
GBP	0,8647	1GBP =	758,595	1 GBP	812,253					
CHF	1,1383	1CHF =	576,260	100 CHF	61 929,80					
ZAR	15,8482	1ZAR =	41,390	100 ZAR	4 376,47					
MAD	10,8172	1MAD =	60,640	1 MAD	64,02					
CNY	7,5445	1CNY =	86,945	1CNY	89,55					
KES	113,3800	1KES =	5,755	1KES	5,93					

CHANGE



Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>